ETHIQUE ET CITOYENNETE

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ET LES DISCRIMINATIONS

Objectif

Garantir l'inclusion et sensibiliser les acteurs (licenciés, bénévoles et encadrants) aux différents types de violence.

Actions éligibles [intitulé]

- Organiser des actions de sensibilisation aux violences (sexistes et sexuelles, harcèlement, ...) à destination des licenciés et/ou des encadrants
- Actions d'inclusion à destination des publics en situation de handicap

Public cible [bénéficiaires]

- Licenciés sportifs ou bénévoles des clubs, comités ou ligues
- Pratiquants en situation de handicap

Critères d'évaluation du projet [item CERFA] :

L'évaluation du projet est réalisée à la lecture des éléments remplis sur le CompteAsso. Lors de la constitution du dossier, veillez à faire apparaître explicitement les éléments suivants :

- Public visé par l'action (type, nombre), en cohérence avec la réalité du club à l'année N-1 (% du nombre actuel de licenciés) et projetant un véritable impact de développement [*bénéficiaires]*
- Plan d'action clairement explicité (rétroplanning, programmation des actions) *[description]*
- Partenariats publics et/ou privés (co-financement, pluri-associatif, conventionnement avec d'autres structures pour intervention d'experts) *[budget prévisionnel et/ou description]*
- Pour les actions inclusions : présentation des modalités d'organisation de l'inclusion des publics en situation de handicap mental ou physique avec le public valide *[description]*
- Gratuité des actions *[description]*

Une attention particulière sera accordée aux équipes projets respectant les attendus en matière de gouvernance du sport (parité, engagement des jeunes, …). Tout document ou information susceptibles d'apporter un complément d'information pertinent sur le projet peut être ajouté à cette liste.

Evaluation

Pour être évalués, les projets doivent prévoir des indicateurs de réussite. Ces indicateurs seront interrogés après l'action afin de mesurer ses effets. Concernant les actions **"Lutte contre les violences et les discriminations"**, l'indicateur attendu est **le nombre de participants** (un minimum attendu en fonction des territoires).

Sources de co-financement possibles

Les actions de lutte contre les violences et les discriminations peuvent également être financées et accompagnée par d'autres acteurs. N'hésitez pas à vous rapprocher de vos DRAJES pour connaître les aides dispensées sur votre territoire.